

CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE

ENTRE

- La Communauté de communes Plateau de Caux Yerville-Doudeville représentée par son président.

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire» ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « Partenaires financeurs»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

1. Objet du contrat	5
2. Engagement général des parties	5
3. Projet de territoire	6
4. La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	38
5. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique.....	39
6. Présentation des priorités stratégiques du territoire	40
7. Programme d'actions	43
8. Budget prévisionnel	43
9. Gouvernance	44
10. La coopération inter-territoriale	47
11. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.....	47
12. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	47
13. Traitement des litiges.....	48
14. ANNEXES.....	49

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront s'efforcer être économes en foncier et en ressources et participer à la préservation de l'état des milieux naturels.

1. Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de la Communauté de communes au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

2. Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (principe d'annualité budgétaire).
- La collectivité s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des

actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

3. Projet de territoire

Présentation générale du territoire

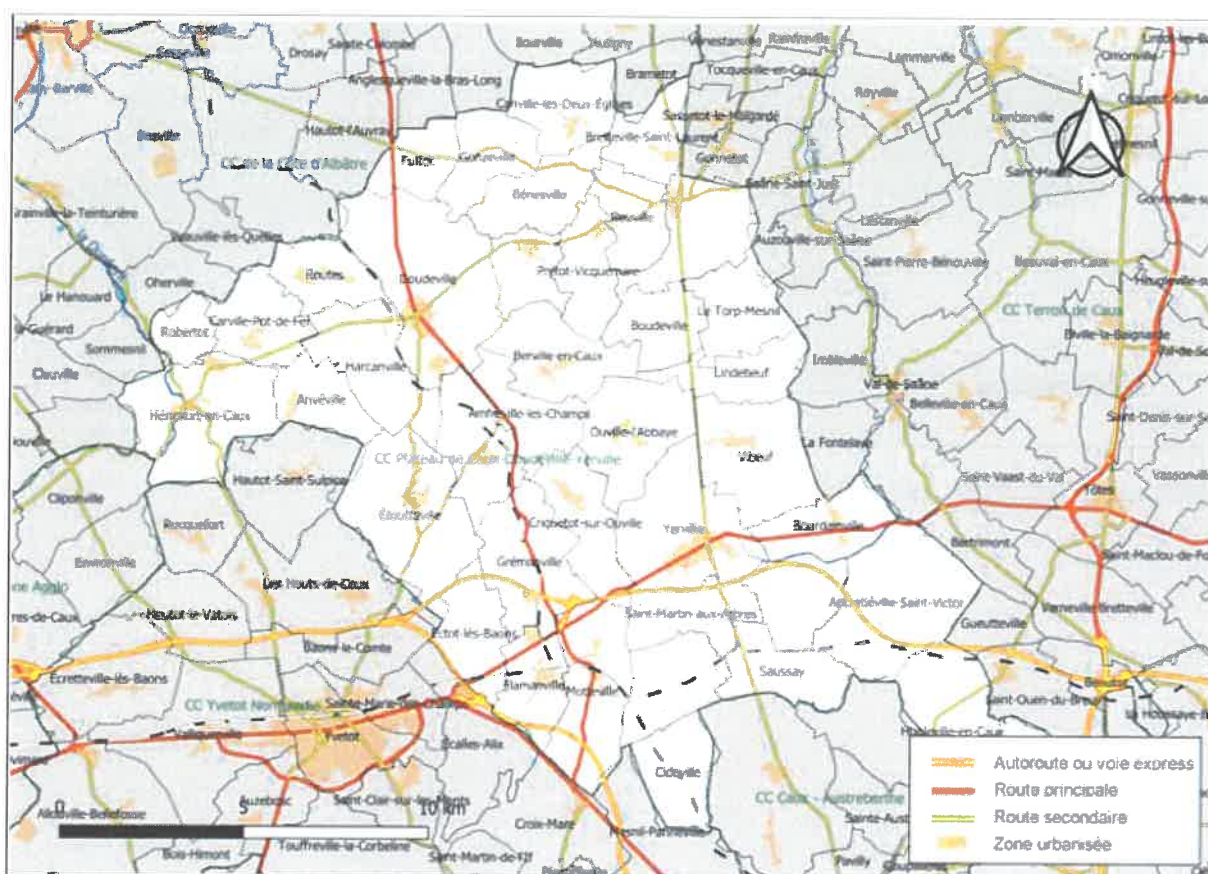
La Communauté de Communes de Plateau de Caux Doudeville Yerville (CCPCDY) a été créée le 1^{er} janvier 2017 et son siège est à Doudeville. Elle compte 40 communes rurales (35 communes peu denses, et 5 communes très rurales) regroupant une population de 21 042 habitants (Source INSEE 2017). Ce territoire est situé dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie. La CCPCDY est organisée autour de 2 pôles que sont Doudeville et Yerville et s'étend sur 252,5 km².

Le territoire est desservi par un réseau d'infrastructures structurantes mais qui se concentrent au sud du territoire (A29 et A150...). Le train dessert également le territoire via l'axe Paris / Rouen / Le Havre et une desserte TER de niveau régional (gares d'Yvetot, Motteville...). La très grande majorité des déplacements quotidiens sont dépendants de la voiture individuelle. Territoire résidentiel, il est attractif pour son cadre de vie, et la possibilité d'accéder à l'habitat individuel.

POPULATION : DENSITÉ, ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUE

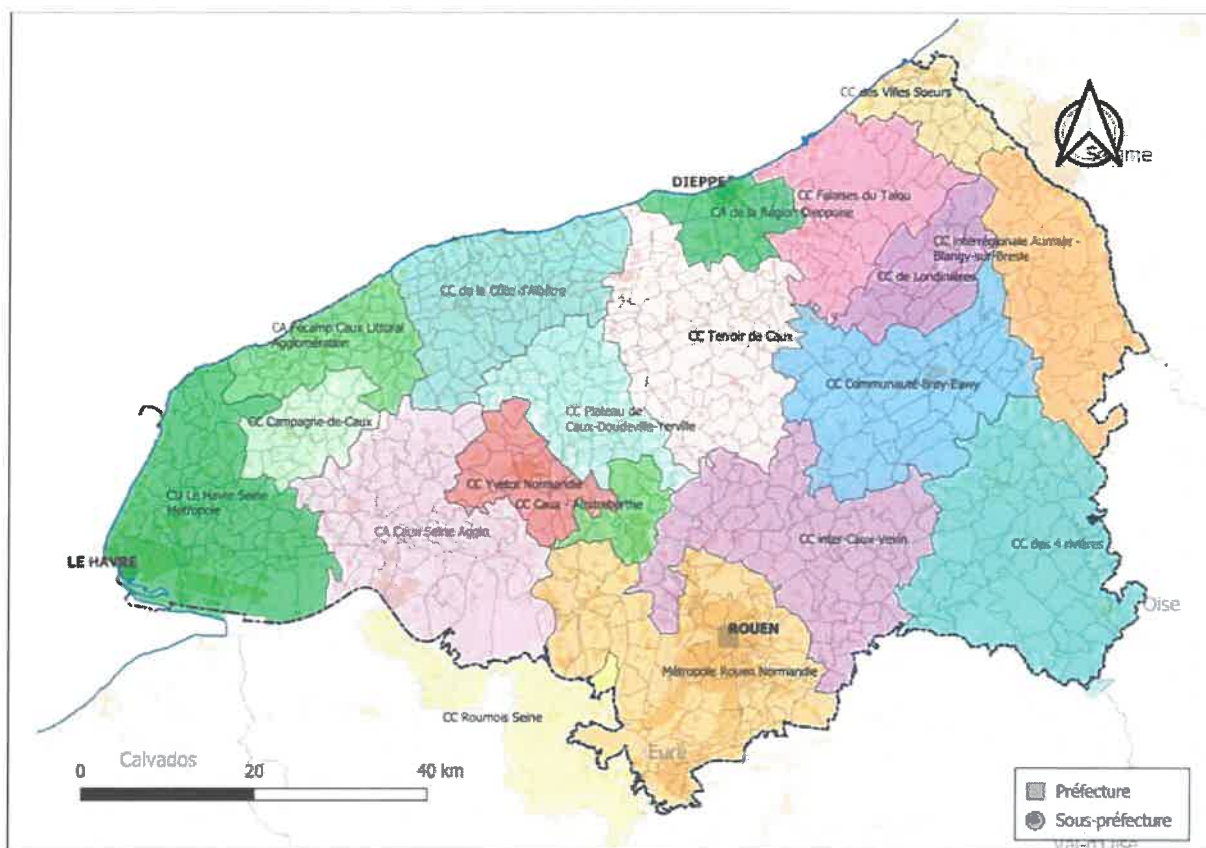
La croissance de la population est de +1.2% par an en moyenne de 1999 à 2012. Cette moyenne dans la même période est supérieure à celle de la Normandie (0.2%) et se retrouve parmi les plus élevées de celles des EPCI Normands. On constate également un ralentissement depuis (0.6% de 2012 à 2017). La croissance de la population est due à la fois à un solde naturel (naissances-décès) et à un solde migratoire (arrivées-départs) excédentaires.

Ci-dessous une carte des communes qui la composent :



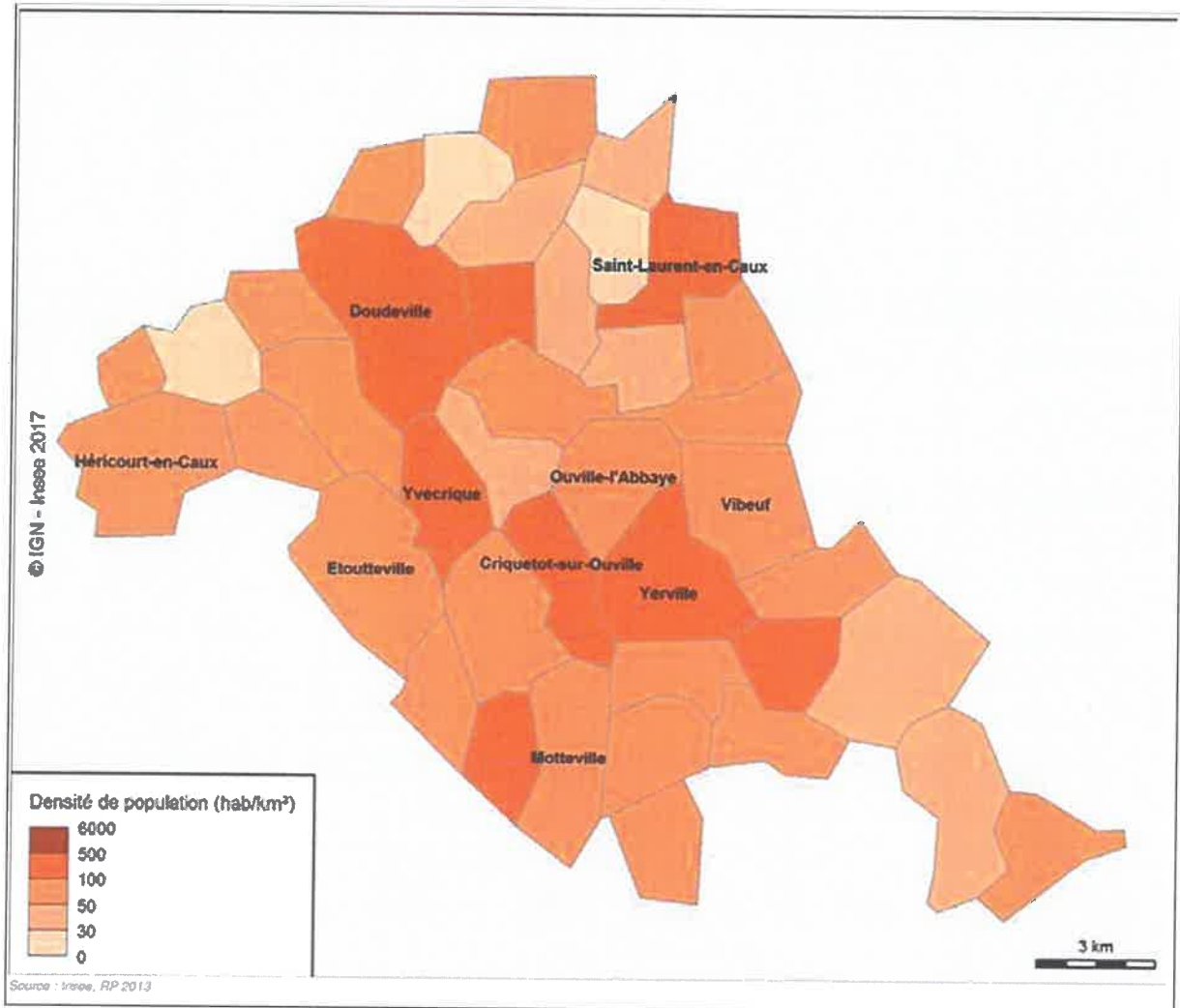
Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Situation de la communauté de communes dans la Seine-Maritime



Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Ci-après : une carte de densité de population

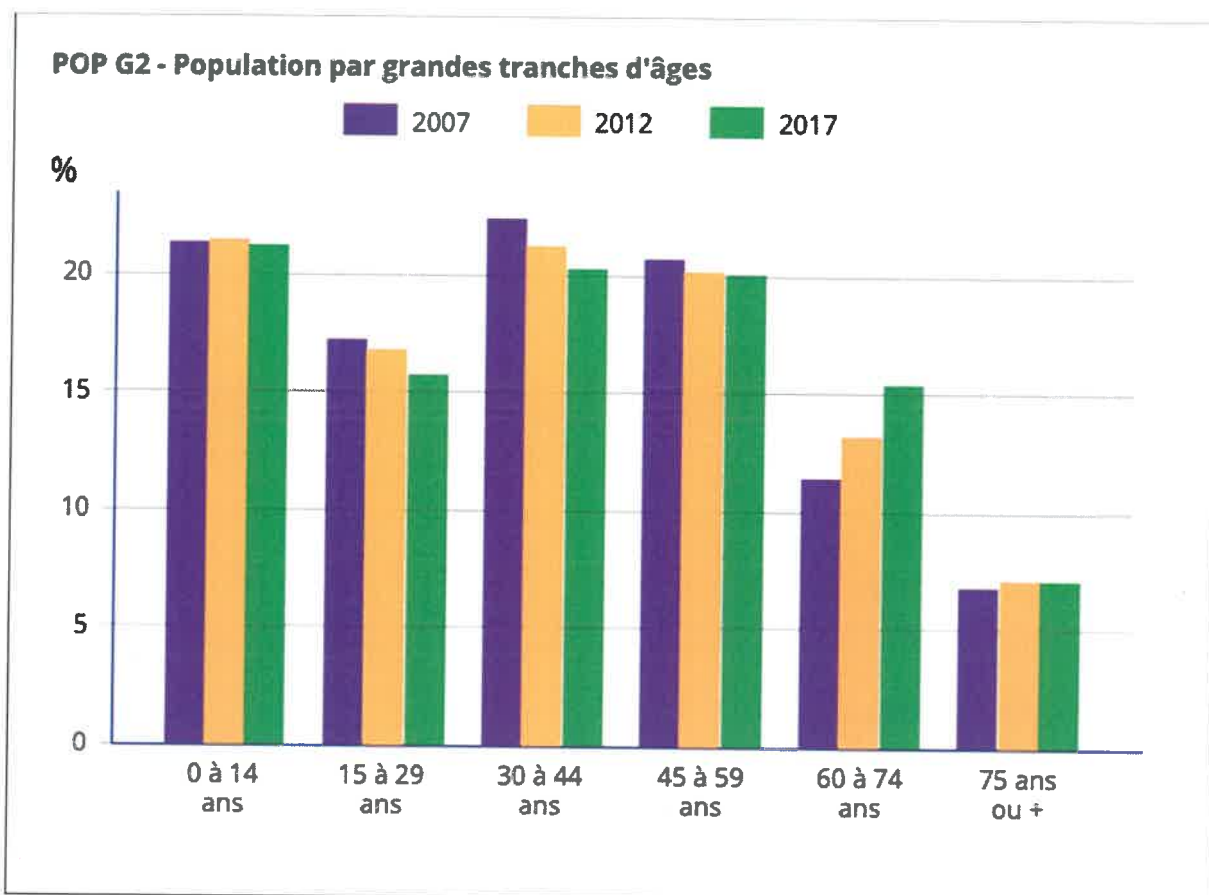


Entre la période 2007 à 2017, le tableau et le graphique ci-dessous expliquent que l'analyse par tranches d'âge montre un vieillissement de la population (la part des plus de 60 ans passe de 18.6 à 22.7%). Inversement, la part des 15-44 (jeunes actifs) diminue de 39.6 à 36.1. Donc il est nécessaire d'intégrer un enjeu vieillissement de la population.

Caractéristique

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	19 192	100,0	20 439	100,0	21 041	100,0
0 à 14 ans	4 108	21,4	4 400	21,5	4 452	21,2
15 à 29 ans	3 291	17,2	3 425	16,8	3 327	15,8
30 à 44 ans	4 290	22,4	4 326	21,2	4 269	20,3
45 à 59 ans	3 979	20,7	4 119	20,2	4 234	20,1
60 à 74 ans	2 214	11,5	2 708	13,2	3 253	15,5
75 ans ou plus	1 310	6,8	1 461	7,1	1 506	7,2

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	12 999	13 316	15 479	16 805	17 581	19 194	20 440	21 042
Densité moyenne (hab/km ²)	51,5	52,7	61,3	66,5	69,6	76,0	80,9	83,3

La densité est de 83.3 hab/km² contre 199 hab/km² dans la Seine-Maritime. Elle est également inférieure à la densité de la France métropolitaine qui est de 118 hab/km². Ceci illustre bien le caractère peu dense et donc de territoire globalement rural.

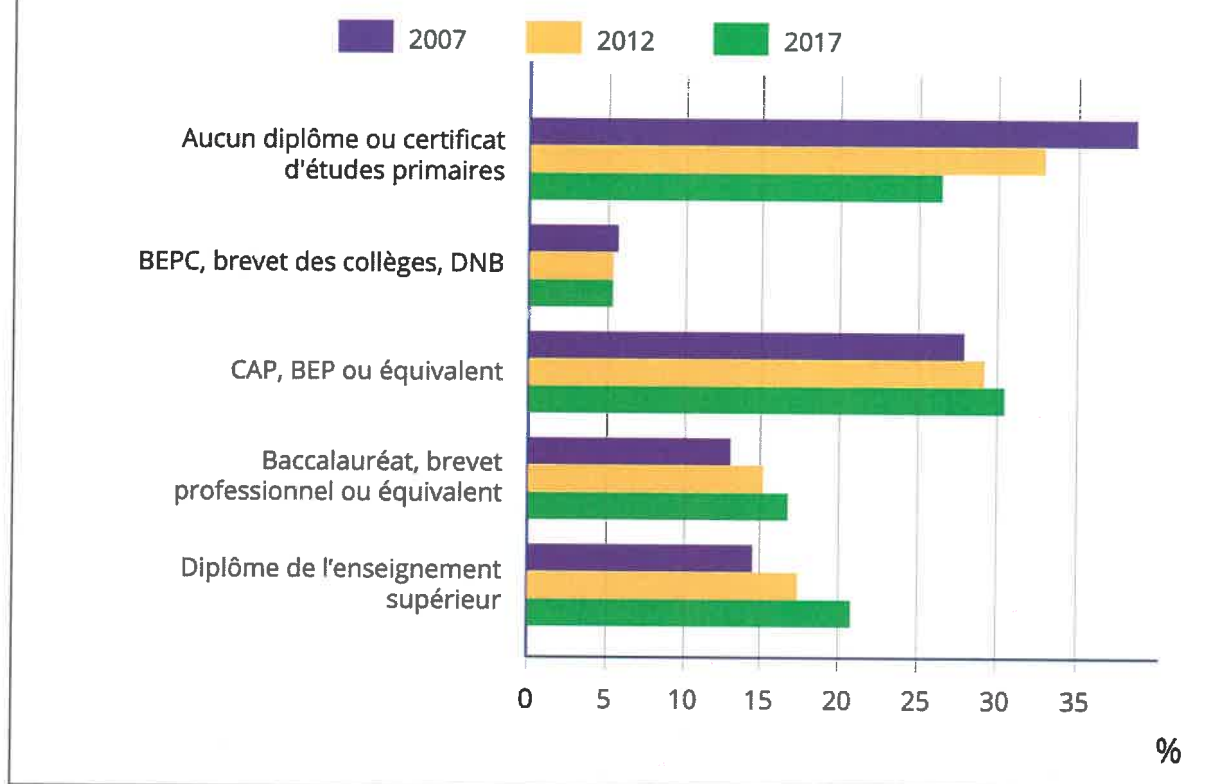
Formation

Concernant le niveau de formation dans le territoire, la population est moins diplômée (seulement 23.2% de diplômés de l'enseignement supérieur contre 25.2 pour le département et 30.9 pour la France). Il y a donc un enjeu fort en termes d'accès aux formations (mobilité, offre éducative, etc.).

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	15 287	7 542	7 745
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26,5	23,5	29,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,4	4,4	6,3
CAP, BEP ou équivalent	30,6	37,1	24,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,7	16,8	16,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	10,6	9,6	11,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	5,8	4,2	7,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,3	4,5	4,2

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

TISSU ÉCONOMIQUE : EMPLOIS, COMMERCE ET SERVICES, AGRICULTURE, INDUSTRIE

Emplois

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	743	1 016	1 060
Taux de chômage en %	8,3	10,3	10,5
Taux de chômage des hommes en %	5,9	8,5	8,3
Taux de chômage des femmes en %	11,1	12,5	12,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	61,1	55,6	58,1

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

Le chômage est de 10.5% en 2017. Ce taux est stable depuis 2012 et nettement inférieur à la moyenne départementale (15.3%). En 2013, le nombre de chômeurs était de 1027 chômeurs contre 202.862 dans toute la Normandie.

Secteur d'activité	Établissements			Emploi salarié			Évolution de l'emploi salarié entre 2009 et 2014	
	EPCI		Normandie	EPCI		Normandie	EPCI	Normandie
	Nombre	%	%	Nombre	%	%	%	%
Ensemble	1 473	100,0	100,0	2 956	100,0	100,0	+ 0,2	- 2,9
Agriculture, sylviculture et pêche	235	16,0	9,8	141	4,8	1,4	+ 45,4	+ 19,4
Industrie	81	5,5	5,3	282	9,5	18,9	+ 25,3	- 6,4
Construction	189	12,8	9,8	362	12,2	6,9	+ 1,1	- 13,2
Commerce, transports, serv.divers	756	51,3	60,9	1 014	34,3	38,2	+ 0,2	- 2,8
Adm., enseignement, santé, act soc.	212	14,4	14,1	1 157	39,1	34,6	- 7,6	+ 0,5

Source : Insee, Clap

Evolution de l'emploi - 1999 - 2009

	nombre d'emplois au lieu de travail en 1999	nombre d'emplois au lieu de travail en 2009	var. en % par an
CC Yerville Plateau de Caux	1900	2192	1.44 %
dont Yerville	939	865	1.31%
CC Plateau de Caux--Fleur de Lin	1842	1930	0.47%
dont Doudeville	769	865	1.18%

Les activités du SCOT (à l'échelle du PETR Pays Plateau de Caux Maritime) sont plutôt tournées vers la sphère de l'économie résidentielle, il s'agit des services rendus à la population (commerces, bâtiment, santé, action sociale...) qui représentent 39% de l'activité totale.

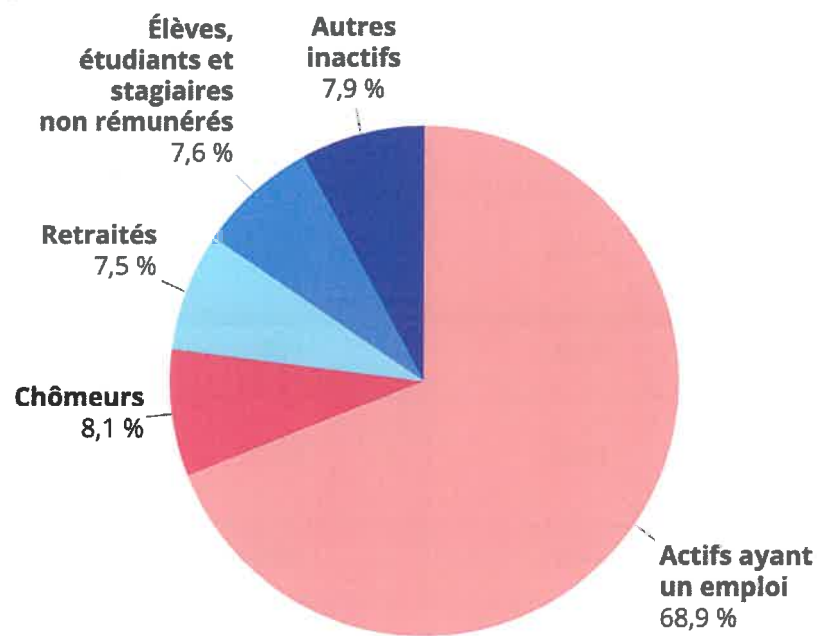
Emploi et activité 2007 et 2017

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	4 040	4 184	4 222
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	8 275	8 861	9 106
Indicateur de concentration d'emploi	48,8	47,2	46,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,8	61,6	61,3

Les données INSEE 2017 indiquent pour l'ensemble de l'EPCI 4222 emplois, en hausse de plus de 182 depuis 2007. Cependant, dans le même temps, le nombre d'actifs progresse de plus de 831.

En conclusion, on remarque une création d'emplois résidentialisés, ce qui illustre l'indicateur de concentration d'emploi (ICE) qui passe de 48.8 à 46.4 en 10 ans. Il y a donc moins de 0.5 emplois pour 1 actif occupé. Ceci implique une hausse des déplacements domicile-travail vers les zones d'emplois extérieures au territoire et donc un enjeu fort en termes de mobilité/emplois.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

	2007	dont actifs ayant un emploi	2012	dont actifs ayant un emploi	2017	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	8 757	8 032	9 780	8 734	10 077	8 901
Agriculteurs exploitants	315	315	227	227	241	236
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	526	514	570	542	636	606
Cadres et professions intellectuelles supérieures	685	669	821	788	800	775
Professions intermédiaires	1 883	1 800	2 141	1 960	2 419	2 284
Employés	2 314	2 084	2 731	2 354	2 883	2 433
Ouvriers	2 958	2 650	3 217	2 863	3 013	2 568

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Le territoire se caractérise par une sous-représentation des cadres (seulement 4.9% des + de 15 ans contre 7 en Seine Maritime et 9.5% en France) et une surreprésentation des ouvriers (18.4 contre respectivement 14.2 et 12%), ce qui confirme les observations sur les niveaux de diplômes

Commerce et les services

On observe des commerces inégalement répartis sur le territoire et peu présents. Une étude réalisée en mars 2012 par la CCI de Rouen sur l'offre commerciale du Pays Plateau de Caux

Maritime, révèle qu'entre 2003 et 2010, les « commerces de détail » et les « cafés-hôtels-restaurants » ont eu une dynamique de développement nettement plus élevée que celle observée au niveau régional. A l'inverse, les « services aux particuliers », et plus particulièrement les « commerces et services auto/moto » ont eu une dynamique de développement plus faible. Près d'une commune sur trois dispose d'une offre alimentaire (complète ou non) entre 2003 et 2011, cependant, la répartition des commerces alimentaires, recensés par la base permanente des équipements en 2008, montre que sur le territoire du SCOT certaines communes en sont entièrement dépourvues.

L'enjeu est de préserver les activités commerciales de proximité existantes, notamment à travers le maintien des équilibres démographiques et aussi via des démarches de revitalisation des centres-bourgs et des commerces (adaptation aux nouvelles pratiques d'achats, accessibilité des commerces, attractivité des espaces publics, etc...), en lien avec les démarches Petites villes de demain.

Agriculture

76,38 % de la surface totale du territoire est occupée par des terres agricoles faisant l'objet d'une déclaration PAC en 2011 soit 54 480 ha (à l'échelle du PETR). D'après une étude réalisée par la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime en avril 2013, ce territoire possède un potentiel agronomique parmi les plus forts du département et qui laisse de la marge de manœuvre pour l'adaptation des systèmes. L'élevage bovin reste présent malgré un contexte économique difficile. On observe également un pôle maraîcher important (à l'échelle du PETR). Il y a autant de polyculteurs que de polyculteurs-éleveurs et d'éleveurs spécialisés. L'agriculture est source d'emplois avec la présence de nombreux acteurs économiques des filières amont-aval. Il existe une forte pression sur le marché du foncier qui rend difficile l'installation de nouveaux agriculteurs (surtout hors cadre familial) et la compensation foncière en cas de préjudice sur les structures.

L'enjeu est de maintenir la vitalité du secteur agricole qui produit aussi des matières premières pour l'industrie du lin et de l'agro-alimentaire.

La préservation des paysages, le développement des circuits courts et la préservation des prairies sont d'autres enjeux du territoire.

LOGEMENT : TYPOLOGIE, TAILLE ET PROGRAMME IMMOBILIER

Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	4 412	4 955	5 935	6 618	7 076	8 029	8 861	9 444
Résidences principales	3 894	4 111	4 976	5 633	6 280	7 230	7 946	8 396
Résidences secondaires et logements occasionnels	274	541	611	634	545	450	456	429
Logements vacants	244	303	348	351	251	348	460	619

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	8 029	100,0	8 861	100,0	9 443	100,0
Résidences principales	7 230	90,1	7 945	89,7	8 395	88,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	450	5,6	456	5,1	429	4,5
Logements vacants	348	4,3	459	5,2	619	6,6
Maisons	7 218	89,9	7 902	89,2	8 533	90,4
Appartements	707	8,8	852	9,6	837	8,9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

La vacance du parc de logement reste modeste en 2017. Toutefois, il conviendrait d'être vigilant car elle a progressé vite en 10 ans : quasi doublement du nombre de logements vacants et 2 points de % en plus.

Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement : Résidences principales construites avant 2015.

	Maison	Appartement
Avant 1919	1 858	82
De 1919 à 1945	549	47
De 1946 à 1970	645	163
De 1971 à 1990	2 058	254
De 1991 à 2005	1 189	109
De 2006 à 2014	1 108	44

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

En observant la table ci-dessus, on remarque une forte construction de maisons et d'appartements entre 1971 et 1990 (2058 maisons et 254 appartements). Entre 1991 à 2005 nous avons une diminution de construction de maisons et d'appartements. le nombre de constructions de maisons est reparti à la hausse (en moyenne 84 / an à 138 par an entre les 2 dernières périodes) tandis que celui des appartements a fortement diminué.

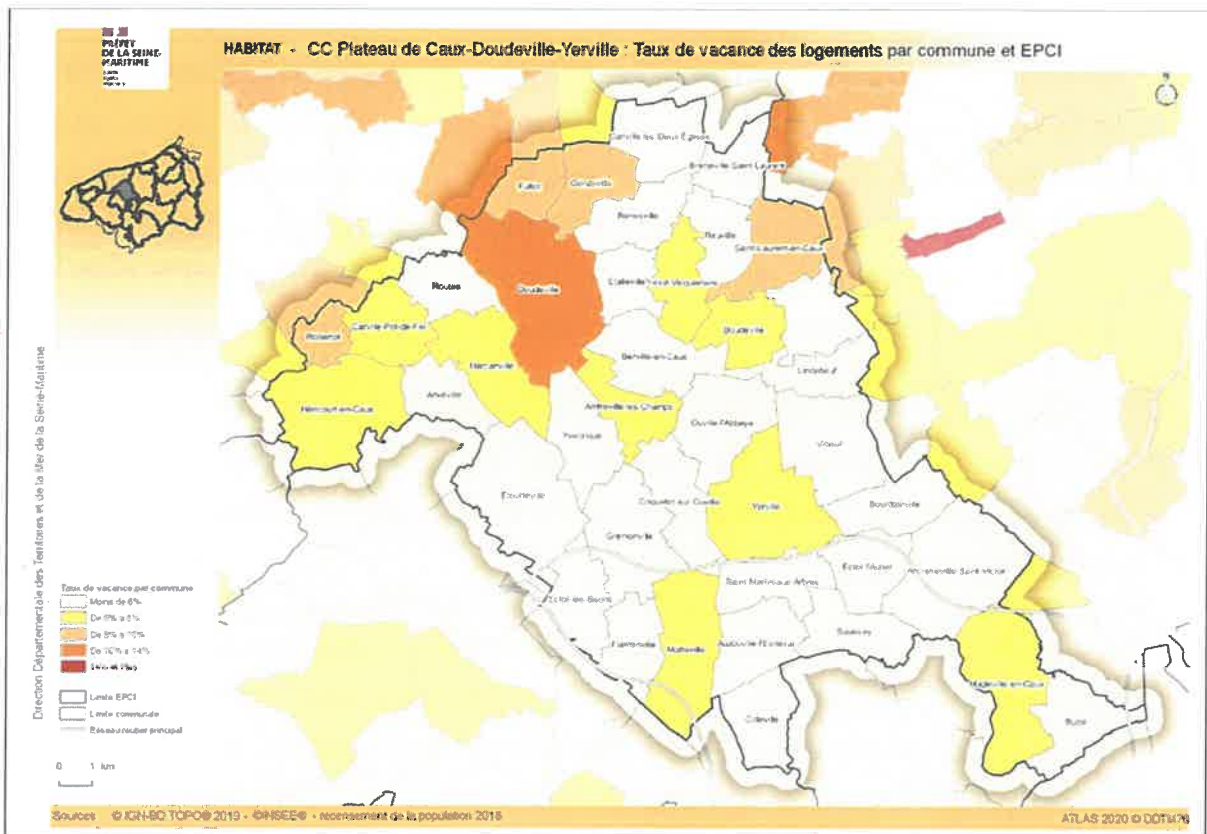
On peut également remarquer que le parc se constitue de grands logements (82% de 4 pièces ou plus) alors que plus de la moitié des ménages sont composés de 2 personnes ou moins. De plus, la taille des ménages diminue. Ainsi, il y a peut-être un déficit d'offre de petits logements, en particulier pour les jeunes ménages, pouvant peut-être expliquer pourquoi il y a une baisse de la part des jeunes dans la population. Enjeu de permettre la réalisation d'un parcours résidentiel sur le territoire

Concernant la production de logements correspondant aux besoins et aux objectifs démographiques, les besoins en logements neufs doivent être évalués sur la durée du SCOT et à l'horizon 2025 et devront répondre :

- Au desserrement des ménages : c'est le nombre de logements qu'il convient de construire au cours d'une période pour, à population constante, compenser la baisse de la taille moyenne des ménages. Le desserrement correspond en termes sociaux au vieillissement de la population (multiplication des ménages d'une ou deux personnes âgées), à la progression des divorces et séparation, aux décohabitations, etc. ; il est relativement important sur le territoire dans la mesure où le profil des ménages est plutôt familial et va générer des besoins de décohabitation importants.
- Au renouvellement du parc de logements : il s'agit d'anticiper les désaffectations et démolitions de logements qui s'opèrent sur le territoire à travers des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain et de reconstitution de l'offre de logements vétustes sortis du parc ;
- Au développement d'une offre à vocation touristique : Le développement du tourisme étant un des objectifs de ce SCOT, il paraît nécessaire d'envisager : une compensation de résidences principales captée par des résidences secondaires, et un développement d'une offre spécifique du type « résidences touristiques ».
- A l'effet démographique : c'est le nombre de logements nécessaire pour répondre à l'objectif d'une augmentation de population même légère. La réalisation de l'objectif de construction nécessitera de débloquer une offre foncière adéquate prenant en compte les éventuels mécanismes de rétention foncière.

L'enjeu est de :

- diversifier l'offre de logement dans les territoires au plus près des besoins des différentes catégories de population ;
- maîtriser les consommations d'espaces dans la construction de logements dans un souci de meilleure préservation des espaces agricoles et naturels en mobilisant notamment les logements vacants



SERVICES PUBLICS : ÉCOLE ET SANTÉ

Le territoire a un taux d'équipement pour la petite enfance particulièrement faible avec respectivement 56 et 50 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans. Ce territoire a l'un des taux de croissance démographique les plus forts du SCOT (territoire du Pays Plateau de Caux Maritime), liées à la fois au solde naturel et à l'installation de familles avec enfants en bas âge.

Le territoire compte au moins deux collèges. En revanche, il n'y a pas de Lycée sur le territoire, les plus proches étant localisés sur à Yvetot et Saint-Valery-en-Caux. Ils offrent des formations supérieures en BTS en phase avec les filières locales (agro-alimentaire) et les besoins des entreprises locales (Informatique et Réseaux pour l'Industrie).

Concernant la santé, la couverture du territoire en professionnels de santé permet d'aborder un des aspects de l'accès aux services de proximité particulièrement important, notamment pour les personnes âgées.

On recense environ 8,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le SCOT ce qui est inférieur à la moyenne départementale. L'écart se creuse encore si l'on considère les médecins spécialistes.

L'enjeu à l'échelle du Pays est de :

- Maintenir les équilibres démographiques, condition d'une pérennisation des équipements scolaires.
- Au vu de l'offre médicale qui semble faible, il y a un enjeu fort à permettre le maintien des médecins et à en attirer de nouveaux par la création, notamment, de PSLA et de maisons médicales (actions PVD sur Yerville et Doudeville).

La télémédecine pourra aussi être développée.

NUMÉRIQUE

Depuis 2013, la Communauté de Communes a souhaité prendre la compétence « établissement d'infrastructures de communications électroniques, exploitation, établissement d'un réseau de communications électroniques, exploitation ainsi que toutes opérations qui y sont liées » afin d'améliorer le débit internet de sa population. La première démarche a été de déléguer au Syndicat Mixte du Pays de Plateau de Caux Maritime cette compétence. Celui-ci a réalisé un programme de montée en débit de l'ADSL. Entre-temps, l'Etat, les Régions et Départements se sont emparés de cette problématique et ont ouvert des enveloppes financières afin de dynamiser les territoires pour le déploiement du très haut débit. En Seine maritime a été créé le Syndicat Seine Maritime Numérique (SMN76) afin d'accompagner les intercommunalités dans le déploiement de la fibre optique. Tout le territoire devrait couvrir FttH d'ici fin 2023.

ENVIRONNEMENT ET RISQUES

En se basant sur l'état initial de l'environnement du SCOT, il est possible d'identifier les questions environnementales qui se posent sur le territoire et les enjeux.

INCIDENCE SUR L'OCCUPATION DU SOL

Le territoire du SCOT (PPCM) est occupé à plus de 70% par des terres arables, vient ensuite les prairies avec 13% du territoire. En moyenne le SCOT est occupé par environ 90% d'espaces agricoles associés. Le territoire affiche une volonté forte de réduire la consommation foncière : de nombreuses mesures prescriptives concourent à une meilleure gestion de l'espace et de l'urbanisation.

Le SCOT donne la priorité au renouvellement urbain et il est important de porter cette thématique dans les aménagements qui sont prévus en favorisant des démarches de planification.

INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du Pays est constitué d'espaces boisés (en très faible proportion mais stable), de cours d'eau, de zones humides et d'une biodiversité faunistique et floristique. Ce patrimoine est aujourd'hui menacé par une pression foncière de plus en plus importante et une anthropisation croissante des milieux.

Le territoire affiche une volonté forte de prise en compte de l'environnement. En effet, il a conscience de la valeur, des qualités et de l'apport patrimonial de ces espaces naturels. De ce fait, de nombreuses mesures ont été édictées dans la SCOT telles que la préservation des abords des espaces naturels majeurs, la protection des captages d'eau potable, la restriction des zones imperméabilisées dans les nouveaux aménagements...

INCIDENCE SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Sur le territoire, il n'y a pas de fragmentation majeure impactant les continuités écologiques excepté les axes routiers, notamment dans l'extrémité sud sur la communauté de commune.

INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

Le paysage du SCOT est composé de vallées, de prairies, de plateaux. La communauté de communes est située en amont des vallées dont l'identité est principalement constituée des talus cauchois et du patrimoine vernaculaire associés.

INCIDENCES SUR LES RISQUES MAJEURS

Le territoire de la communauté de communes est soumis à plusieurs risques naturels (mouvement de terrain, inondation) et technologiques (transport de matières dangereuses...).

ARTIFICIALISATION DES SOLS

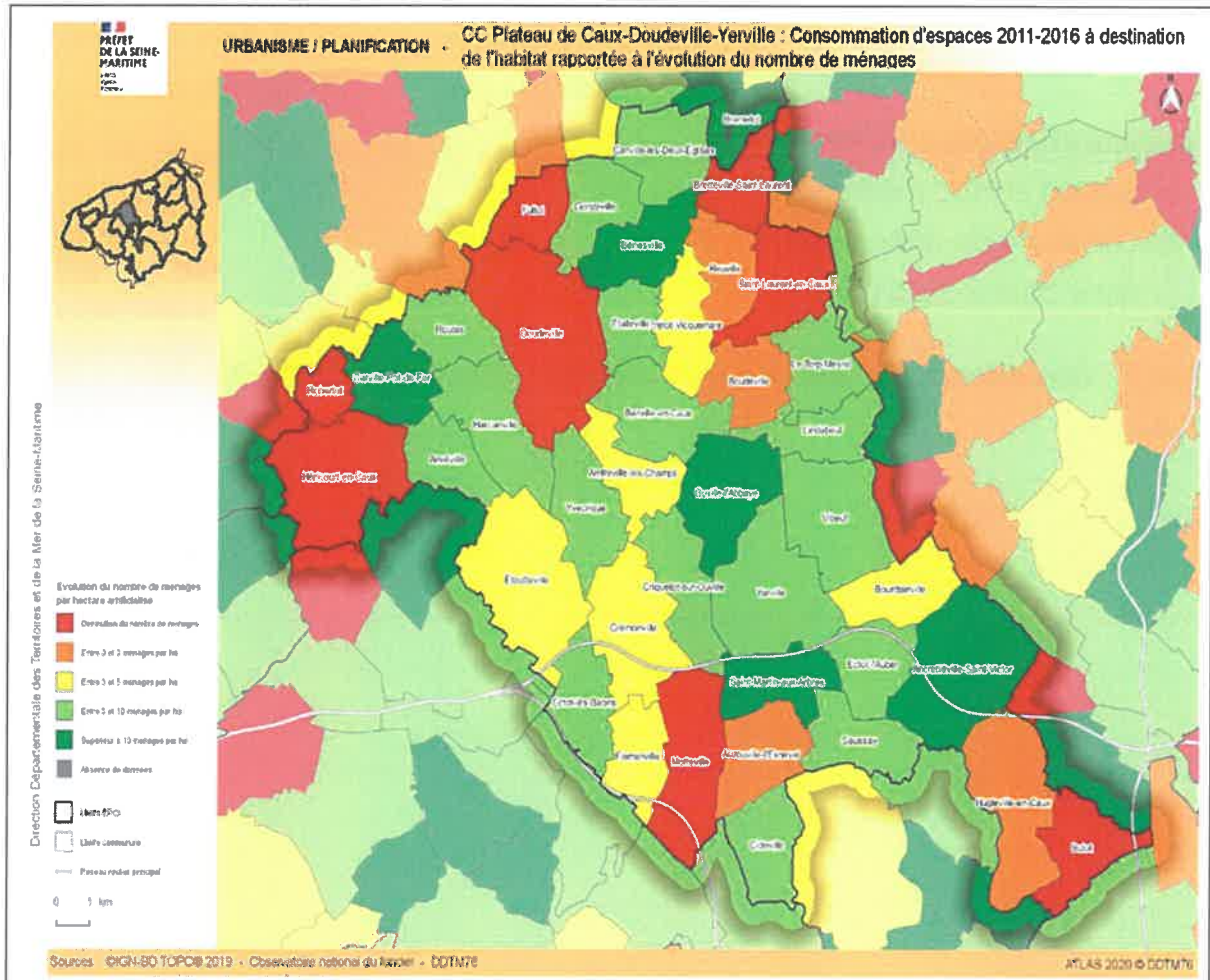
Les terrains urbanisés représentent un peu plus de 5 % du territoire. Les secteurs les plus urbanisés sont les communes de Yerville et Doudeville. A l'échelle du SCOT environ 65 % des zones artificialisées sont situées sur des zones à très fort potentiel agricole et 16 % sont sur des zones à potentialités fortes. Les zones les plus difficiles étant soit couvertes de bois et forêts, soit à risques (inondations, ruissellement), soit protégées (zonages environnementaux ou paysagers). Ces zones sont donc susceptibles d'être impactées par le développement de l'habitat ou des activités : emprises foncières, circulation du matériel, accès aux parcelles, développement de bâtiments agricoles, surfaces épandables... Outre la consommation du patrimoine agricole du territoire, l'urbanisation des meilleurs terrains

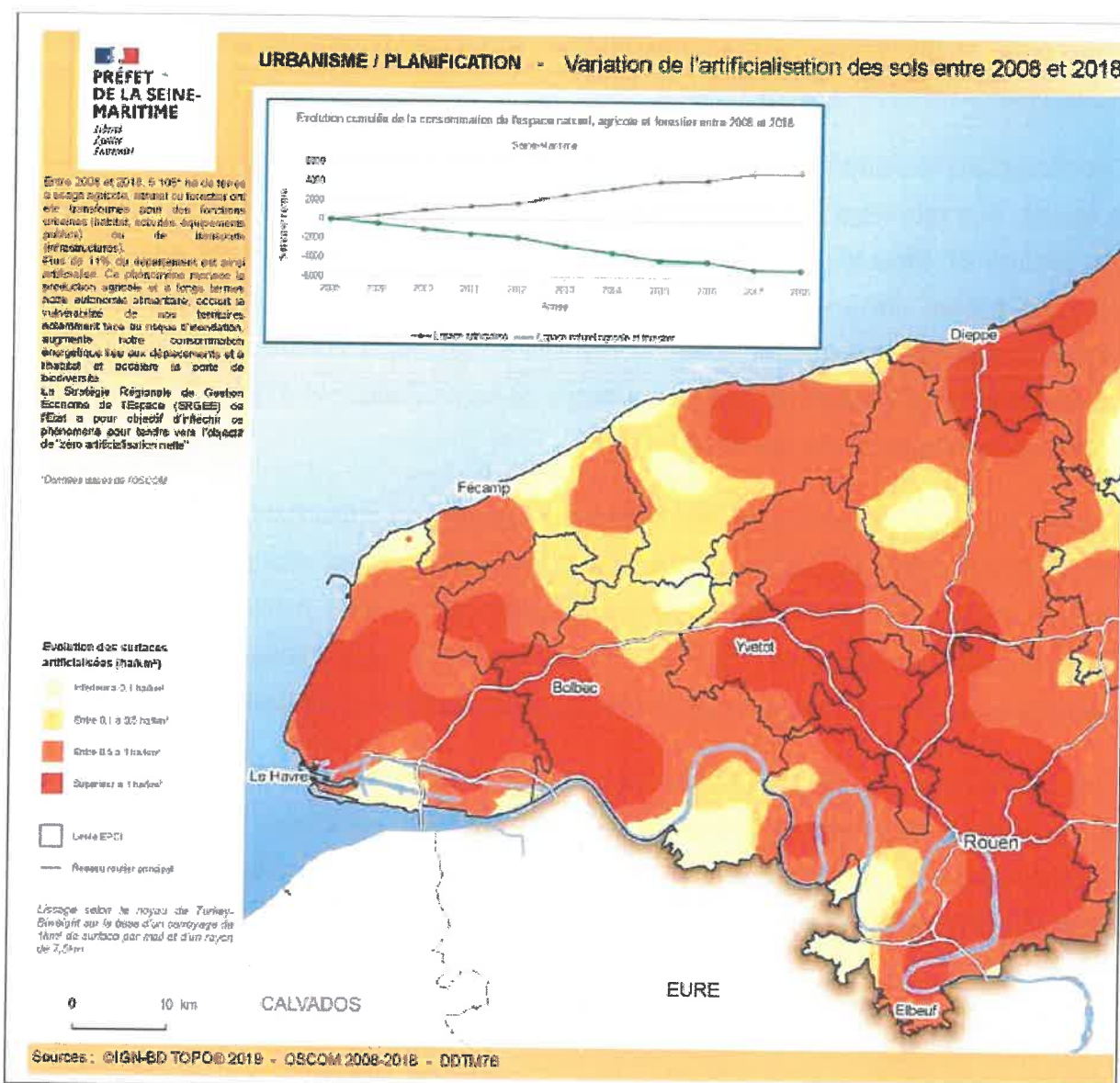
pourrait à terme compromettre l'équilibre de l'agriculture locale basée sur la polyculture et l'élevage, et entraîner un phénomène de déprise sur les zones les plus difficiles des vallées où déjà « l'agriculture de loisirs » se substitue à l'agriculture de production. La somme des terres consommées au profit de l'habitat et des zones d'activités est d'environ 226 hectares sur la période 2009-2018 soit 0,9% du territoire .

Indicateurs	CC Plateau de Caux- Doudeville-Yerville	PETR Pays plateau de Caux-Maritime
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	226,6	702,5
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,9	0,9

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 – 2009-2018

La consommation des espaces est essentiellement due aux faibles densités de construction et à une très forte domination de l'habitat individuel dans les constructions neuves (entre 1999 et 2005, sur le territoire du SCOT, 84% des logements construits correspondent des logements individuels, source MEEDDAT, SITADEL).





On remarque bien sur cette carte, le phénomène de périurbanisation autour de Rouen et notamment vers le nord le long des axes routiers traversant la CCPCDY

TRAITEMENT DE DÉCHETS

Source de pollution des sols ou de l'air, le traitement des déchets est en relation avec l'activité humaine et industrielle. Des méthodologies sont mises en place pour en réduire la quantité produite, mais aussi les polluants après traitement selon les filières. L'objectif de la réglementation est de garantir que les déchets soient toujours orientés vers une installation connue et en règle vis-à-vis du droit. L'une des préconisations du Grenelle de l'Environnement concerne les déchets: « Instituer une tarification incitative obligatoire, s'appuyant sur une REOM ou TEOM avec une part fixe et une part variable. La détermination de la part variable (pesée embarquée, nombre de sacs, taille du container, etc.) serait laissée au libre choix des

collectivités, ce qui permettrait de faire payer plus ceux qui produisent plus de déchets tout en préservant l'équité grâce à la part fixe [...] ».

Concernant la valorisation des déchets, il conviendra avant tout de privilégier leur réduction à la source, leur recyclage et leur réemploi, afin de limiter les quantités à incinérer. La gestion des déchets est assurée par différentes structures en fonction de leur périmètre d'intervention. Chacune prévoit un rapport d'activité annuel qui analyse les indicateurs de gestion des déchets. Le Syndicat mixte et chaque communauté de commune s'attachera à réaliser le suivi de ces indicateurs et de mener des interventions de sensibilisation et d'information quant à la nécessité de réduire et trier les déchets.

Les déchets ménagers sont gérés par différents organismes. Le SMITVAD, ou Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux, est chargé du traitement des ordures ménagères et déchets assimilés de près de 112 000 habitants répartis sur 3 communautés de communes et une commune. Les déchets sont stockés, selon leur origine géographique, sur le site de Brametot (unité de méthanisation) ou de Grainville la Teinturière.

Pour les déchets industriels, « Chaque entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle produit et/ou détient. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation ». Article L 541-2 du Code de l'environnement Près de 625 000 t de déchets industriels sont traités chaque année en Haute-Normandie, soit plus de 80% de la production de déchets.

ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE TERRITOIRE

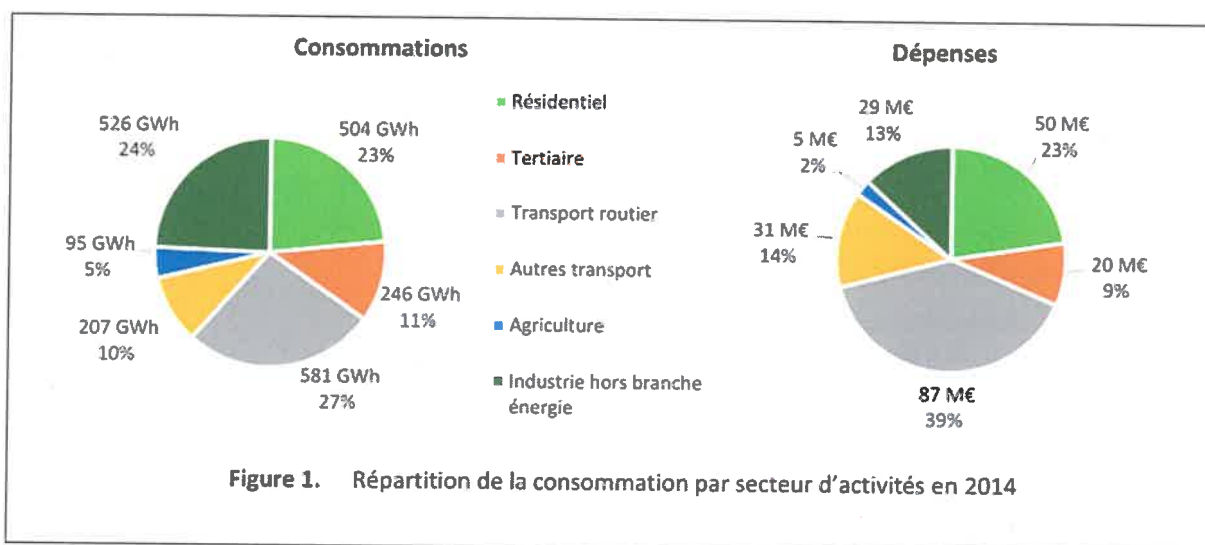
Selon l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'assainissement des collectivités locales est globalement insuffisant et peu fiable. Il se caractérise par des taux de collecte et de dépollution (établis suivant un calcul propre aux Agences de l'Eau) qui restent souvent trop faibles par temps sec, ainsi qu'une très mauvaise prise en compte de la pollution par temps de pluie. D'après les données forfaitaires de l'AESN, seulement 61 % de la pollution totale brute, tous paramètres confondus - matières oxydables, matières azotées, matières en suspensions produites sur les zones de collecte (industriels raccordés compris) - parviennent, en moyenne, aux stations d'épuration, en raison des raccordements défectueux et de la fiabilité insuffisante des systèmes de collecte. Le rendement d'épuration global moyen étant de 71 %, il en résulte un traitement réel de moins de la moitié de la pollution de temps sec produite. Pour la pollution azotée ou phosphorée, les résultats sont plus modestes que pour la pollution organique car peu de stations ont été conçues pour éliminer l'azote et encore moins le phosphore. Le rendement global moyen sur les matières azotées est de 34 %, ce qui permet d'éliminer 25 %

de la pollution produite. Par temps de pluie, la pollution émise par les zones urbaines occasionne des désordres majeurs dans les milieux récepteurs, notamment en période estivale (carte 36). Ceci est lié d'une part à l'imperméabilisation des sols et d'autre part, au rejet d'eaux usées non traitées par les déversoirs d'orage. En ce qui concerne les points faibles, on note :

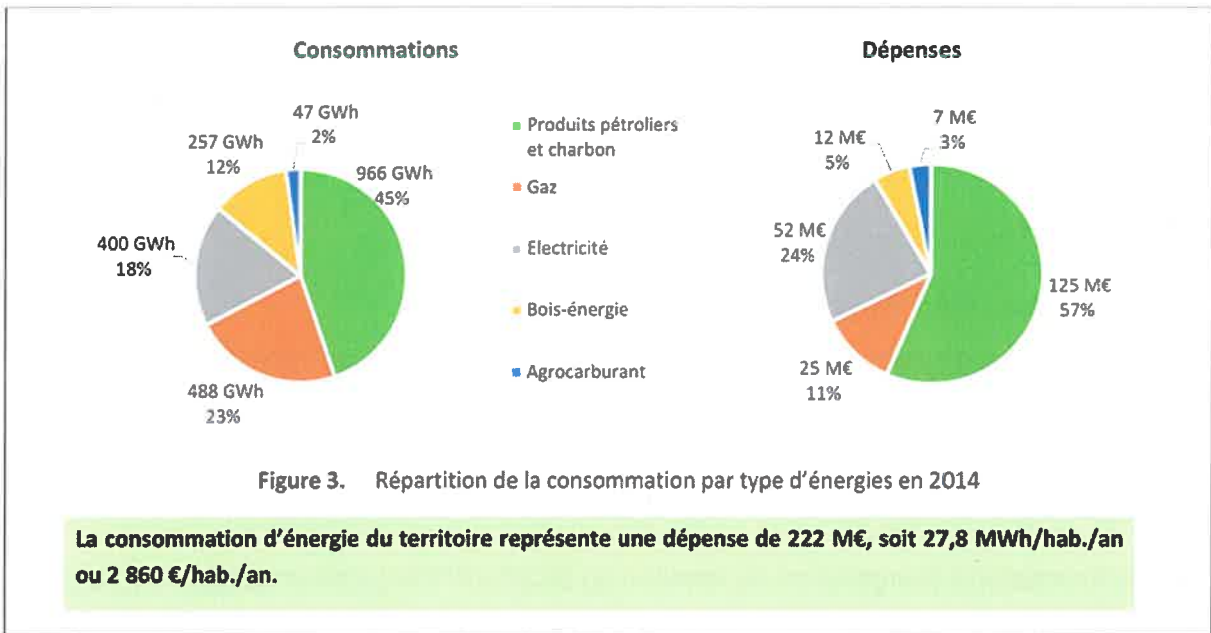
- une forte proportion d'assainissement non collectif ;
- la difficulté de raccorder l'ensemble des logements au réseau collectif ;
- un sol karstique particulièrement sensible.

DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

Les consommations énergétiques du territoire du SCOT (PPCM) s'élèvent à 2,2 TWh/an pour une dépense globale d'environ 222 millions d'euros annuellement.

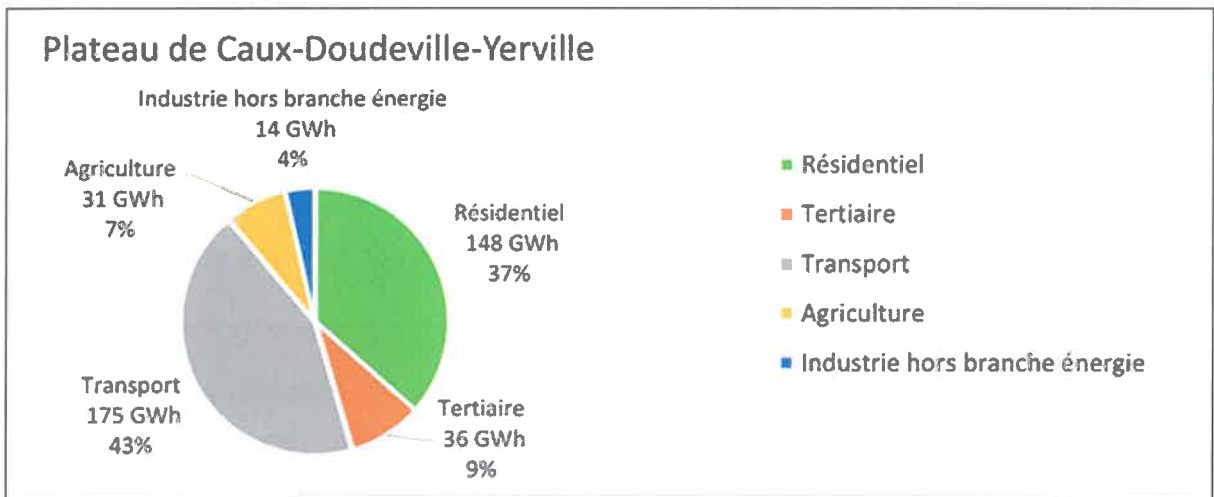


Le transport routier, le résidentiel et l'industrie sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 74 % des consommations du territoire. Le tertiaire et les autres transports (ferroviaire, maritime, fluvial et aérien) arrivent juste derrière, avec une part équivalente de 11 % de la consommation d'énergie chacun.

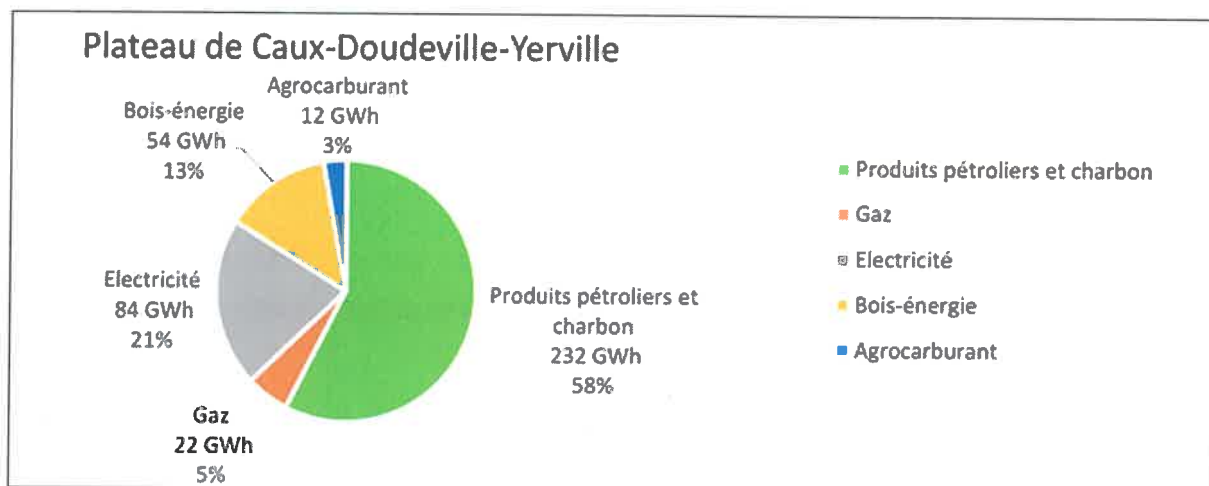


Le Plateau de Caux-Doudeville-Yerville admet une répartition singulière des consommations, centrée sur celles des particuliers (résidentiel + transport).

- Répartition des consommations d'énergie par secteurs



- Répartition des consommations d'énergie par combustibles



EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le bilan réglementaire GES pour l'année 2014 tel que demandé dans la réglementation française est présenté dans le tableau et le graphique suivants. Il a été réalisé à partir de l'outil PROSPER et contient notamment les émissions de GES indirectes liées à l'énergie.

Ci-dessous, le diagnostic des émissions de GES sur le territoire du PETR PP Caux Maritime (approche réglementaire – année 2014)

2014	Emissions GES
Secteurs réglementaires	kilotonne éq CO ₂
Résidentiel	73,2
Tertiaire	51,1
Transport routier	173,2
Autres transports	64,2
Agriculture	216,3
Déchets	7,1
Industrie hors branche énergie	96,5
Industrie énergie	-
TOTAL	681,5

Sur le territoire du PETR Pays Plateau de Caux Maritime, quatre secteurs prédominent en termes d'émissions de GES :

- L'agriculture avec 32 % des émissions de GES du territoire,
- Le transport routier (25 %),

- L'industrie hors branche énergie (14 %),
- Le résidentiel (11 %).

Les secteurs du tertiaire, des autres modes de transport et du traitement des déchets contribuent faiblement sur le territoire.

Le territoire souhaite initier une démarche prospective qui alimente l'élaboration d'un plan d'actions pour une stratégie d'adaptation cohérente intégrant l'ensemble des enjeux sectoriels (eau, risques, ...) propres au territoire.

En effet, l'objectif est d'identifier les impacts du climat déjà observés sur le territoire afin d'estimer la dépendance du territoire au climat, pour ensuite croiser l'analyse du climat actuel et passé avec celle de la sensibilité. Cela permettra d'identifier les principaux enjeux d'adaptation pour définir et mettre en œuvre une stratégie, destinée à adapter le territoire aux changements déjà observés et préparer le territoire aux changements à venir.

PROTÉGER LA VIE ET LA SANTÉ DES HABITANTS

Afin de valoriser la qualité du cadre de vie et préserver son identité, le territoire participera à la mise en œuvre de :

La préservation et la mise en réseau des espaces naturels

La qualité paysagère et écologique du territoire présente un intérêt patrimonial non négligeable et fait du PPCM (territoire du SCOT) un espace de valeur à préserver, malgré des tendances à la dégradation. La mise en réseau des espaces naturels contribue à la préservation voire à l'amélioration de la qualité paysagère et écologique afin d'inverser la tendance observée.

La valorisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

La consommation énergétique et les différents constats concernant la qualité de l'air et le climat ont conduit à observer des tendances à l'augmentation des pollutions et nuisances. Il est donc apparu nécessaire de mener une réflexion globale sur les transports au sein de la politique environnementale et donc de développement durable du territoire.

La préservation des ressources du territoire

En vertu de sols fertiles, de l'aquifère étendus, d'un climat favorable, le territoire du PPCM est doté d'une richesse environnementale particulièrement intéressante. De nature fragile, ces

richesses peuvent avoir tendance à la dégradation. Il convient donc de mener une politique de préservation et de protection forte, à des fins environnementales mais aussi et surtout pour protéger les usagers du territoire. En particulier l'eau fait l'objet d'une attention particulière.

CULTURE ET LOISIRS

On recense trois cinémas à proximité de l'EPCI (Yvetot, Veules-les-Roses, Saint-Valery-en-Caux).

Les équipements dédiés au livre et à la lecture publique constituent un élément structurant de base de l'offre culturelle locale sur un territoire. Sur le SCOT (bassin de vie du territoire), 29 lieux sont recensés, toutes structures confondues, du point lecture à la médiathèque intercommunale. En moyenne, une commune sur quatre est donc couverte par cette offre.

Les équipements sportifs sont relativement bien développés sur le territoire du SCOT avec une concentration des équipements dans les principales villes du Pays, mais aussi une bonne implantation en milieu rural, comparativement à d'autres secteurs ruraux seino-marins.

L'enjeu est de développer une véritable accessibilité à une offre culturelle élémentaire, et également d'accompagnement en équipements sportifs du développement démographique et urbain.

TOURISME

L'objectif est de développer une offre complémentaire au littoral et à la vallée de Seine en s'appuyant sur les atouts du territoire (paysage, patrimoine, produits locaux...).

Afin de conforter son rôle de pôle touristique d'envergure en Normandie, le Territoire doit également promouvoir et développer un écotourisme ou tourisme vert mettant en avant son arrière-pays, tout aussi qualitatif et attractif.

L'objectif de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire du Pays Plateau de Caux Maritime suppose un certain développement de l'offre de loisirs, destinée à de l'accueil temporaire ou saisonnier, et pouvant prendre des formes diverses :

- Maisons individuelles groupées pouvant convenir pour une occupation temporaire (résidences secondaires) ou une occupation permanente (résidence principale). On visera notamment une clientèle de retraités ou de préretraités qui souhaitent s'établir dans le secteur, mais dont les ressources sont modestes ou moyennes ;
- Résidences hôtelières en petits collectifs ou en « villages » denses, à proximité du

littoral ou des pôles de loisirs (zone de Saint-Riquier-es-Plains ; Veules-les- Roses ; Saint-Valery-en-Caux ; Sotteville-sur-Mer) ;

- Chambres chez l'habitant, maisons d'hôte que l'on développera davantage dans l'intérieur, à proximité des grands axes de circulation.

En l'absence d'une offre de ce type, la demande risque de se reporter sur l'habitat existant, contribuant ainsi à l'exclusion progressive du marché d'une partie des ménages locaux.

L'enjeu est donc de développer les résidences secondaires liées au tourisme. Le développement de certaines formes spécifiques de résidences secondaires liées au tourisme est susceptible de générer une activité économique locale (commerces, bâtiment...).

COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) instaurée en 2017, a eu pour effet le transfert de compétences des communes vers les communautés de communes. La CCPCDY possède ainsi des compétences obligatoires, d'intérêt communautaire et supplémentaire :

La Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville œuvre dans les domaines d'actions suivants :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique dont la promotion du tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP)
- Petite Enfance
- Aménagement numérique
- Développement et valorisation des chemins de randonnées

- Mobilité
- Coordination et pilotage d'actions destinées à dynamiser le commerce et l'artisanat

Les statuts de la communauté de communes seront actualisés en conseil communautaire le 30 juin 2021.

ÉTAT DES LIEUX DE LA PLANIFICATION ET DES STRATEGIES SUR LE TERRITOIRE

a) SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie a été adopté par la Région en 2019 et approuvé par le Préfet de la Région Normandie le 2 juillet 2020.

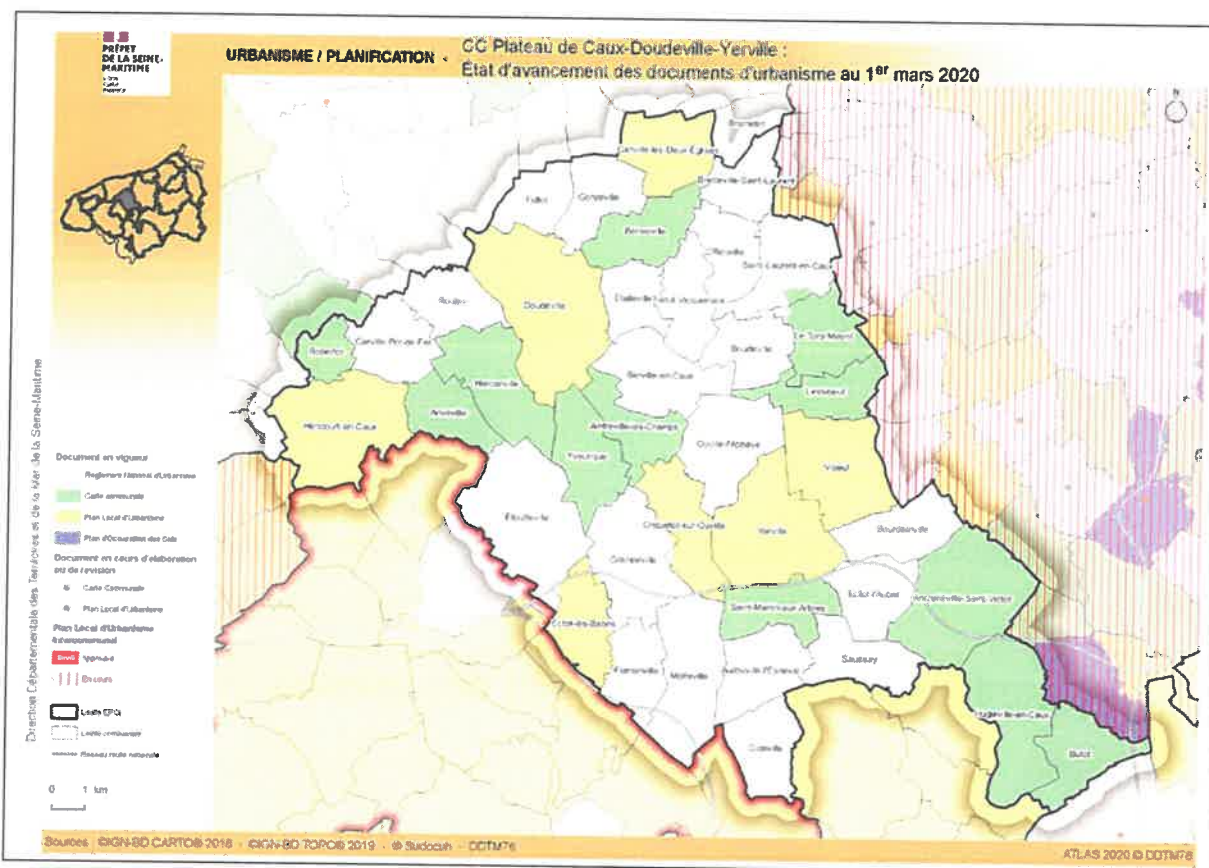
b) SCoT

Le Pays du Plateau de Caux Maritime est composé de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la Communauté de Communes Plateau de Caux - Doudeville-Yerville et de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Le Schéma de cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 24 septembre 2014. Il couvre un périmètre plus grand que l'intercommunalité. La révision du SCOT a été engagée en septembre 2020. Un bilan est en cours de réalisation.

c) PLU

L'intercommunalité n'a pas pris la compétence planification. Elle assure l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes du territoire.



d) PCAET

Le Plan Climat Air Énergie des Territoires est en cours d'élaboration. Après le diagnostic, la stratégie est en cours de définition.

e) PVD

Les communes de Doudeville et de Yerville, accompagnées de l'intercommunalité ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme, par courrier conjoint du 16 novembre 2020. Elles ont exprimé leurs motivations : renforcer les centralités de Doudeville et Yerville, pôles structurants du territoire et améliorer les conditions de vie de leurs habitants et des territoires alentours, à travers des projets dynamiques, tant d'un point de vue social qu'économique, le tout avec l'exigence de respect de l'environnement. L'intercommunalité apporte une vision globale au contrat.

f) Mobilités

Par délibération du 16 février 2021, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert à la Communauté de communes de la compétence mobilité mais sans se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transports publics, des services à la demande et des services de transport scolaires. A partir des actions des communes membres, l'intercommunalité pourra s'engager dans une démarche globale visant, le cas échéant, à l'élaboration d'un plan des mobilités simplifié.

g) Contrat de territoire

Le contrat de territoire signé en 2019 avec la Région et le Département est en cours de revoyure.

h) Contrat de ruralité

La CCPCDY a signé en 2017 le contrat de ruralité du Pays Plateau de Caux Maritime, avec l'État.

4. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes

Il sera nécessaire dans un premier temps d'associer les communes à l'élaboration de ce CRTE (conférence des maires). La première année de mise en œuvre du CRTE permettra de définir les modalités d'association plus large de la société civile. Il pourrait être envisagé une association des habitants par le biais d'instances de concertations avec les acteurs majeurs des communes. Des réunions publiques pourront ainsi être organisées, avec des expositions temporaires et/ou permanentes des thématiques. Les habitants pourront être associés à l'élaboration et au suivi des actions du projet de territoire. Chaque concertation permettrait de préciser et faire évoluer les actions. Des comptes-rendus et des bilans seraient présentés en Comité de Pilotage.

5. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Les grandes caractéristiques du territoire ont permis de définir 3 principaux enjeux :

1- Le renforcement de la spécificité du territoire

Qui consiste à :

- Affirmer son identité et ne pas être « banalisé » en étant un simple appoint au sein du triangle Normand (Le Havre - Dieppe – Rouen) ;
- Défendre une agriculture puissante engagée dans une dynamique de transition écologique pour une ruralité renouvelée.
- Renforcer l'attractivité par le confortement de la qualité du cadre de vie et du cadre d'implantation des activités économiques.
- Organiser le territoire pour permettre de meilleurs services aux habitants et aux entreprises, et fournir à tous les partenaires de l'aménagement du territoire une perspective cohérente, sur le long terme, de développement maîtrisé durable.

2- La maîtrise de la consommation de l'espace

Qui consiste, face à une tendance à l'étalement des espaces urbains ;

- à réduire la progression de la consommation de l'espace, notamment liée aux emprises sur les espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- à préserver tant quantitativement que qualitativement, les espaces agricoles, les espaces naturels et forestiers (maintien de la biodiversité et des continuités écologiques, voire de leur restauration, qualité du cadre de vie...) ;
- à lutter contre la perte de caractères et la banalisation des paysages périurbains et ruraux ;
- à améliorer la gestion de l'eau face à l'aggravation des conséquences de l'imperméabilisation des sols (en particulier dans les secteurs soumis aux risques d'inondations) ou des ruissellements sur la qualité des eaux qui alimentent les nappes phréatiques ;
- à permettre la mise en place de dispositifs de diminution de la consommation énergétique,

et les émissions de gaz à effet de serre (GES), dues notamment aux déplacements quotidiens individuels indispensables et à un parc immobilier encore insuffisamment isolé thermiquement et plus sensible ainsi à la dispersion, et donc de contribuer à diminuer les coûts pour les habitants.

3- Une politique de transports et de déplacements

Cette question des déplacements et de la mobilité est complexe ; en effet, elle concerne des publics variés et relève de choix modaux et de pratiques différentes :

- Les ménages sont générateurs de déplacements présentant soit un caractère « domicile-travail » et utilitaires, soit un caractère de loisir. Les modes et les pratiques diffèrent selon l'âge, la situation sociale et économique et les habitudes ;
- Les entreprises et les collectivités sont génératrices de nombreux déplacements : domicile-travail, déplacements professionnels, transports de biens. Un nombre non négligeable d'entreprises et un nombre de plus en plus grand de collectivités pratiquent une gestion de la mobilité, conscientes du rôle-moteur qu'elles peuvent jouer en faveur de l'environnement et pour limiter leur budget transport, en encourageant et en ayant recours à des modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- L'activité touristique génère également un fort flux de déplacement, il en est même la condition. Cette mobilité touristique représente un enjeu majeur en raison de l'importance des distances parcourues notamment au regard de la vocation touristique.

6. Présentation des priorités stratégiques du territoire

Objectifs stratégiques et les axes du projet

1- ASSURER L'ÉQUILIBRE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Assurer les équilibres démographiques et urbains
- Équilibrer les développements autour des pôles structurants du territoire tout en permettant un développement modéré des territoires ruraux.
- Favoriser une croissance démographique hiérarchisée du territoire entre pôles urbains et secteurs ruraux.
- Adapter, diversifier et qualifier l'habitat

- Réduire la consommation d'espace dans la construction d'habitat
- Favoriser de nouvelles typologies d'habitat. (Il s'agit de diversifier pour permettre la réalisation d'un parcours résidentiel correspondant à des besoins différents selon les âges et situation familiales).
- Conforter et diversifier le secteur locatif social
- Favoriser la réhabilitation des parcs de logements existants
- Une offre adaptée au vieillissement

2- VALORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET PRÉSERVER L'IDENTITÉ

Conscients des fortes qualités paysagères et naturelles présentes sur leur territoire, le territoire a souhaité une stratégie forte et ambitieuse de protection de l'environnement. Il s'agit avant tout de conforter l'identité du territoire et la qualité de vie en protégeant et valorisant les espaces et paysages naturels, en contrôlant l'urbanisation, en protégeant les sols et la ressource en eau. Le SCOT propose aussi de se donner les moyens de réduire les gaz à effet de serre, de réduire les émissions ainsi que les rejets polluants.

- Préserver et assurer la continuité des espaces naturels
- Préserver les ressources du territoire
- Préserver les potentialités et espaces agricoles
- Protéger les sols et la ressource en eau
- Assurer une démarche de gestion durable de la ressource énergétique
- Valoriser le patrimoine bâti, paysager et naturel du Pays
- Initier une démarche de préservation et développement de la biodiversité
- Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Contribuer au développement du covoiturage
- Promouvoir les déplacements en transports collectifs (dont ferroviaires)
- Valoriser le développement des déplacements doux à l'échelle locale

- Mener une réflexion sur les circuits courts

3- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE

- Permettre l'accueil d'entreprises par le développement d'une offre hiérarchisée et qualifiée des zones d'activités et des hôtels d'entreprises
- Développer l'implantation des entreprises (commerce et artisanat) en centre bourgs
- Conforter l'offre de services, d'équipements et la diversification des emplois

Le développement et la diversification attendus de l'emploi, la croissance démographique envisagée et l'arrivée de nouvelles populations nécessitent un élargissement de l'offre de services publics et privés : services aux entreprises (maintenance industrielle, gestion, transports), formation professionnelle, développement de l'offre hôtelière, équipements et services culturels.

- Conforter les échanges avec les territoires limitrophes
- Organiser et structurer l'offre touristique
- Améliorer l'accueil des touristes
- Faciliter les échanges et l'accès dans les secteurs touristiques
- Développer le concept de tourisme vert en s'appuyant sur les grands itinéraires touristiques
- Développer et adapter l'offre d'hébergement
- Organiser et garantir une offre culturelle et de soins adaptés

Améliorer et diversifier l'offre culturelle (la valorisation de la diversité culturelle, la reconnaissance et la promotion de l'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles, l'accompagnement des stratégies culturelles sur le territoire et des dynamiques de coopération entre les acteurs, et l'ouverture du territoire aux activités culturelles) ;

- Renforcer et développer l'offre de soins

7. Programme d'actions

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, des actions spécifiques sur les axes suivants seront mises en œuvre :

1. Mobilité
2. Énergie et climat
3. Rénovation énergétique
4. Traitement des déchets/ Economie circulaire
5. Agriculture et alimentation locale
6. Actions en matière de biodiversité
7. Lutte contre l'artificialisation des sols
8. Eau et assainissement
9. Revitalisation
10. Education / Culture
11. Santé / Sport
12. Développement économique

Le tableau de l'ensemble des actions organisées par axe figure en annexe. Il présente des fiches actions chiffrées et réalisées à court terme et des fiches projet.

Le plan d'action est mis à jour à minima annuellement et autant que de besoin.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article "Durée, évolution et fonctionnement général du contrat."

8. Budget prévisionnel

Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.

Le budget estimatif consolidé des fiches actions du projet est évalué à **8 755 939,80 € HT** pour la période 2021-2026.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe.

9. Gouvernance

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le président de l'intercommunalité Plateau de Caux Doudeville Yerville (CCPCDY) et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Les Partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés selon les dossiers présentés.

Les Partenaires financiers et techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- ➔ Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE 76, ou son représentant ;
- ➔ Le Président de l'Établissement Public Foncier de Normandie, EPFN, ou son représentant ;
- ➔ Le Président de l'AURH, ou son représentant ;
- ➔ Les représentants des Bailleurs sociaux du territoire ;

- ➔ Le Président du SCOT ou son représentant.

Le Comité de Pilotage permettra de faire un point régulier sur l'avancée du projet de territoire et des actions engagées et à venir, acter les engagements des différents partenaires et valider les orientations techniques et financières de chacune des actions proposées par le Comité Technique.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

→ La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet :

Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les missions du chef de projet seront assurées dans un premier temps par le directeur général des services de l'intercommunalité. Il aura pour mission de piloter la mise en œuvre du projet de territoire en assurant la coordination des différents services municipaux et intercommunaux, qui contribuent à la réalisation des actions du programme.

Il assurera le lien avec les partenaires financiers et techniques extérieurs et suivra les maîtres d'œuvres et assistants à maîtrise d'ouvrage, retenus sur les différentes actions.

Il assurera le suivi technique et financier ainsi que l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée :
 - Le Chef de projet PVD (en cours de recrutement)
 - Les Référents PVD de Doudeville et Yerville

Des Groupes de Travail, mobilisant également les différents partenaires, seront créés afin de construire les différentes actions en fonction de leurs thématiques.

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera chargé de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le projet du territoire intercommunal porté par les collectivités est transversal et s'inscrit dans une démarche de transition écologique. Pour le mettre en œuvre, elles s'appuieront sur leurs compétences internes, notamment en matière d'urbanisme, de développement durable et de développement économique...

- Les outils ou méthodes prévus pour garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre

Le pilotage stratégique sera assuré au niveau local, par les exécutifs des collectivités concernées et de la CCPCDY. Le pilotage opérationnel sera assuré par le chef de projet, qui aura à sa disposition une équipe projet et qui assurera la coordination des actions retenues, le bon déroulement et l'enchaînement des différentes opérations, ainsi que l'ordonnancement général du projet de territoire. Le chef de projet mettra en place les outils et méthodes nécessaires au suivi optimal des actions du projet de territoire : travaux de suivi, support de planification, comptes-rendus des réunions de travail, plateforme de partage, outils numériques, contrôle qualité... Des tableaux de bord seront élaborés et suivis, par le chef de projet, afin de garantir le suivi budgétaire des opérations et de s'assurer du respect des plannings de réalisation. Ces supports seront partagés avec les membres du Comité technique et du Comité de pilotage. Des réunions techniques thématiques, Groupes de Travail, seront pilotées régulièrement par le chef de projet, afin de garantir l'avancement des opérations et préparer les réunions du Comité de Pilotage.

- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire.

La communication des actions à chaque étape du projet :

Au-delà de la concertation de la population, une communication sera mise en œuvre afin de permettre à la population d'adhérer au projet et de valoriser l'action des différents partenaires. Elle s'étendra au niveau intercommunal, dans le cadre d'une stratégie de communication portée par la communauté de communes.

La communication pourra s'effectuer à travers différents supports (site web, sites internet des collectivités bénéficiaires, réseaux sociaux, bulletin municipal, communiqués de presse, des flyers par actions entreprises,) et via des réunions publiques thématiques, qui jalonnent les différentes étapes d'avancement du projet de territoire, ainsi que par la mise à disposition d'un livre blanc à disposition du public.

10. La coopération inter-territoriale

En matière de coopération inter-territoriale, on peut citer le travail mené conjointement avec les intercommunalités de la Côte d'Albâtre et d'Yvetot Normandie , que ce soit dans le cadre du SCoT ou du PCAET.

11. Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits à l'annexe [6] ci-après.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

12. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Toute évolution de l'économie générale du contrat ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs

concernés par l'action et les collectivités s'engagent réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.



La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

13. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Contrat signé en 2 exemplaires, le 1^{er} juillet 2021

Pour la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville	Pour l'Etat
<p data-bbox="411 1088 580 1122">Le Président</p>  <p data-bbox="320 1503 667 1536">Jean-Nicolas ROUSSEAU</p>	<p data-bbox="836 1088 1334 1205">Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-Maritime</p>  <p data-bbox="975 1503 1190 1536">Yvqn CORDIER</p>

14. ANNEXES

- Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État

PVD

Une convention petite ville de demain est en cours de signature (CCPCDY ; Yerville ; Doudeville).

MFS

Labélisation France Services et financement des France services de Doudeville et d'Yerville.

- Annexe 2 – Annuaire des contacts

Nom Prénom	Collectivité	Fonction	Courriel	Téléphone
Jean-Nicolas ROUSSEAU	CCPCDY	Président	president@plateaudecaux.fr	02 35 95 07 25
Daniel DURECU	Doudeville	Maire	daniel.durecu@doudeville.fr	02 35 56 14 00
Thierry LOUVEL	Yerville	Maire	thierry.louvel@yerville.fr	02 32 70 43 43
Guillaume MATHON	CCPCDY	DGS	guillaume.mathon@plateaudecaux.fr	02 35 95 07 25
Marion COLLIN	Yerville	Collaboratrice	marion.collin@yerville.fr	02 32 70 43 42
Lionel CINNA	Doudeville	DGS	dgs@doudeville.fr	02 35 56 14 04

- Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)

Voir diagnostics PCAET et SCoT en cours d'élaboration

- Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet

Voir tableau de pilotage.

- Annexe 5 – Fiches Actions

Les fiches sont annexées au présent CRTE.

Liste des fiches actions inscrites au contrat (actions chiffrées et dont la réalisation est prévue avant 2026)

Action – Maître d'ouvrage – budget prévisionnel HT

Mobilité

- Pôle d'échanges de la gare de Motteville – CC Plateau de Caux – 1 227 280,00 €

Énergie et climat

Rénovation énergétique

- Rénovation et amélioration énergétique du groupe scolaire Joseph Breton – Doudeville - 88 786,09 €
- Remplacement du chauffage de la salle polyvalente – Grémonville - 20 073,00 €
- Rénovation salle des associations – Anvéville - 36 995,00 €

Traitement des déchets/ Economie circulaire

Agriculture et alimentation locale

- Création d'une halle paysanne – Grémonville – 235 000,00 €

Actions en matière de biodiversité

Lutte contre l'artificialisation des sols

Eau et assainissement

- Reconstruction STEP Canville les deux Eglises - SMAEPA de la Région de Saint Laurent - 384 000,00 €

Revitalisation

- Restauration des vitraux de l'église Saint Jean Baptiste – Harcanville - 53 992,94 €
- Restauration du clocher de l'église ND de l'Assomption – Doudeville – 408 714,66 €
- Restauration de l'église 1ère tranche "tranche ferme clocher et travaux d'urgence" – Grémonville - 345 111,00 €
- Aménagement et rénovation des abords de l'église – Etalleville - 24 659,16 €
- Aménagement du cimetière - 96 095,53 €
- Remplacement des fenêtres de la sacristie de l'église – Lindebeuf - 3 663,02 €
- Chef de projet PVD – CC Plateau de Caux Doudeville-Yerville
- Développement d'infrastructures mobilités et construction de logements - Héricourt-en-Caux - 1 005 865,00 €
- Résidence Services Seniors – Flamanville - 495 000,00 €
- Maisons France Services Yerville et Doudeville – CC Plateau de Caux Doudeville-Yerville
- Aménagement du centre bourg et réhabilitation de la mairie – EPFN / Saint-Laurent-en-Caux

Education / Culture

Santé / Sport

- Création d'un espace Sport et Santé – Yerville - 1 411 905,00 €
- Acquisition et mise en place de deux défibrillateurs – Motteville - 2 804,40 €
- Création d'un city stade - Héricourt en Caux - 45 000,00 €

Développement économique

- Aménagement de la zone d'activités du Bosc Mauger - CC Plateau de Caux Doudeville-Yerville - 790 995,00 €
- Aménagement de la zone d'activités du Bois saint Jacques - CC Plateau de Caux Doudeville-Yerville - 2 080 000,00 €

- Annexe 5 bis – Fiches projets

Les fiches sont annexées au présent CRTE.

PROJET			
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Maître d'ouvrage	Contrat existant
Axe 1 : Mobilité			
Assurer la mobilité active des populations			
	Faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite, des poussettes	Yerville	PVD
	Faciliter la circulation vers les services publics mais également en direction de la future maison médicale et des EHPAD	Yerville	PVD
	Création de sentes piétonnes adaptées	Yerville	PVD
	Création de pistes cyclables	Doudeville	PVD
	Création d'un parcours de santé	Doudeville	PVD
	Aménager d'un chemin pédestre	Doudeville	PVD
	Travail sur la mobilité en centre-ville	Doudeville	PVD
	Installation bornes de recharge pour les voitures électriques	Doudeville	PVD
Travail sur la mobilité intercommunale	Prise de compétence mobilité	EPCI	PVD
Co-voiturage	Favoriser la mobilité et établir un schéma de déplacement	EPCI	
	Pérenniser et développer un service de co-voiturage solidaire pour les habitants	EPCI	
	Pérenniser de sentes pédestres et en créer de nouvelles	EPCI	
Axe 2 : Énergie et climat			
PCAET	Diagnostic	EPCI	PVD
	Stratégie	EPCI	PVD
	Plan d'actions	EPCI	PVD
Photovoltaïque	Pose de panneaux solaires sur des bâtiments publics (ex: école)	Doudeville	PVD
Eclairage public	Rénovation par un système LED	Doudeville	
Eclairage public	Rénovation par un système LED	Yerville	PVD
Logements solidaires	Promouvoir des logements écologiques et solidaires		
Eolien		EPCI	
Photovoltaïque		EPCI	
Méthanisation		EPCI	
Axe 3 : Rénovation énergétique			
Rénovation thermique des bâtiments	Diagnostic thermique du bâti	EPCI	
	Action vers les habitants	EPCI	
	Réaliser les actions issues du diagnostic	EPCI	

	Rénovation énergétique des habitations	EPCI	PVD
	Réunions d'information, aides auprès des particuliers à la constitution des dossiers pour subventions	EPCI	PVD
	Rénovation des huisseries	Doudeville	PVD
Axe 4 : Traitement des déchets/ Economie circulaire			
Axe 5 : Agriculture et alimentation locale			
Développer une économie agricole de qualité et de proximité	Elaboration d'un projet alimentaire territorial	EPCI	PVD
	Promouvoir les circuits courts et l'agriculture biologique	EPCI	PVD
	Marché public unique	EPCI	PVD
	Aides et accompagnements des agriculteurs du territoire	EPCI	PVD
	Création de jardins ouvriers et partagés	Doudeville	PVD
	Intégration du projet alimentaire territorial pour la restauration scolaire	Doudeville	
Projet alimentaire territorial	Diagnostic alimentaire et agricole	EPCI	
	Définition d'une stratégie	EPCI	
	Définition d'un plan d'action	EPCI	
	Définition d'un plan de communication	EPCI	
Axe 6 : Actions en matière de biodiversité			
Gestion différenciée des EV	Analyse de la gestion des espaces et propositions d'évolution		
	Formation des agents		
	Analyse foncière des jardins existants		
Axe 7 : Lutte contre l'artificialisation des sols			
Recyclage foncier des friches	Recensement et diagnostic des potentiels	EPCI	PVD
	Réhabilitation de l'ancien EPHAD en maison intergénérationnelle	Doudeville	PVD
	Transformation en logement de la friche municipale rue Félix Faure	EPCI	PVD
	Réhabiliter l'ex Centre régional de la jeunesse et des sports (CRJS) pour en faire un établissement médico-sportif	Yerville	PVD
	Etude EPFN sur le site des anciens ateliers communaux. Dépollution. Création logements	Yerville	PVD
	Développer offre habitat friche située Route de la Gare.	Doudeville	PVD
Axe 8 : Eau et assainissement			
	Défense extérieure contre l'incendie	Gonzeville	
	Défense extérieure contre l'incendie	40 communes du territoire	
Axe 9 : Revitalisation			
Projet d'aménagement de leur centre-bourg			
	Etude pré-opérationnelle urbaine de repérage des facteurs d'attractivité du centre-bourg	Doudeville	PVD
	Etude EPFN	Yerville	PVD
	Halle couverte pouvant accueillir le marché et des stationnements	Yerville	PVD
Conforter le commerce de centre-ville	Revitalisation du marché hebdomadaire le samedi	Doudeville	PVD
	Réaménagement du centre-ville	Yerville	
	Etude de revitalisation des centres-bourgs débouchant sur un plan d'actions	EPCI	
	Mise en place de micro-foncier	EPCI	
	Aménagement du centre bourg	Saint Laurent en Caux	
Axe 10 : Education / Culture			
Créer une offre de qualité pour la population	Lieu d'écoute, de projets et d'animations pour les jeunes en milieu rural	Yerville	PVD
	Création d'un local jeunes	Yerville	PVD
	Embauche d'un animateur-éducateur	Yerville	PVD
	Mise en place d'un point info-jeunesse	Yerville	PVD

	Maison de quartier intergénérationnelle	Doudeville	PVD
	Amélioration		
	Maison des associations	Doudeville	PVD
	Création Pôle social	Doudeville	
Axe 11 : Santé / Sport			
Créer une offre de qualité pour la population	City-stade et aire-de jeux	Doudeville	PVD
Créer une offre de soins cohérente	Travail sur la complémentarité de l'offre de santé	Doudeville/Yerville	PVD
	Offre de télémédecine cohérente	Doudeville/Yerville	PVD
	Création d'une maison médicale	Yerville	PVD
	Création d'une maison de santé	Doudeville	PVD
	Accueil des clubs sportifs	Yerville	PVD
	Création d'un city stade	Saint Laurent en Caux	
Axe 12 : Développement économique			

- Annexe 6 – Indicateurs d'évaluation et de suivi

Cette annexe définit des indicateurs de suivi et d'évaluation pour son socle d'intervention

Axe 1 : Mobilité

Part de ménage avec 2 voitures ou plus Taux de motorisation des ménages	INSEE RGP	Annuelle
Distance moyenne des déplacements domicile / travail	INSEE RGP	Annuelle
Evolution de l'offre en transports collectifs et de la fréquentation (gares, lignes de bus...)	Conseil général SNCF / Région / CREA	Annuelle
Linéaire d'infrastructures en km en faveur des modes doux créées dans le CRTE : Longueurs de voies : pistes cyclables en site propre, pistes cyclables matérialisées sur voirie : couloirs réservés, couloir bus, double sens cyclable, voies vertes, voies piétonnes Les pistes ou bandes cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 les pistes bi-directionnelles.	Collectivité	Fin de contrat
Nombre d'opérations visant à l'amélioration de l'offre TC	Collectivité	Annuelle
Nombre de parkings covoiturage et parkings relais créés	Conseil départemental	Annuelle

	Collectivité	
Nombre de station de prêt de vélo/- Nombre de communes concernées	Collectivité	

Axe 2: Énergie et climat

Puissance totale installée d'énergie renouvelable : Somme des puissances installées par filière (électricité, chaleur, biocarburant, gaz), au total	ORECAN	Fin de contrat
Production totale d'énergie renouvelable annuelle : Somme de l'énergie produite par filière (électricité, chaleur, biocarburant, gaz), au total	ORECAN	Fin de contrat
Consommation énergétique du territoire	ORECAN	Annuelle
Part de ménage avec 2 voitures ou plus Taux de motorisation des ménages	INSEE RGP	Annuelle
Distance moyenne des déplacements domicile / travail	INSEE RGP	Annuelle
Evolution et répartition des émissions de GES	ORECAN	Suivant les données de l'observatoire
Inondation : Evolution du zonage des documents de planification	Nombres de communes identifiées dans le TRI couvertes par un PLUI.	
Inondation : Actions curatives pour la protection des biens et des personnes (digues, bassins d'orage) - Recensement des aménagements (localisation, nombre et caractéristique)	SBV	
Actions préventives pour anticiper les changements climatiques - Recensement des actions et aménagements type hydraulique douce (localisation, nombre et caractéristique) , solution fondée sur la nature pour réduire les effets des aléas	Collectivité	

Axe 3 : Rénovation énergétique

<p>Nombre de logements aidés traités par une rénovation énergétique</p> <p><i>Nombre de logements au niveau BBC après rénovation => à décliner en pourcentage par rapport au nb de logement du territoire</i></p>	<p>Collectivité, ANAH, ADEME</p>	<p>Fin de contrat</p>
<p><i>Evolution du parc immobilier des collectivités par étiquette DPE</i></p>	<p>Collectivité</p>	<p>Fin de contrat</p>

Axe 4 : Traitement des déchets/ Economie circulaire

<p>Evolution des quantités de déchets produits par catégories de traitement (recyclables, valorisables ou non)</p>	<p>Syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères, ADEME, EPCI</p>	<p>Annuelle</p>
--	--	-----------------

Axe 5 : Agriculture et alimentation locale

<p>Nombre d'exploitations agricoles</p>	<p>RGA Chambre d'Agriculture</p>	<p>Selon le RGA</p>
<p>Nombre d'actifs employés dans les sociétés/exploitations agricoles</p>	<p>RGA Chambre d'Agriculture INSEE</p>	<p>Annuelle (INSEE) Selon le RGA</p>
<p>Taille moyenne des exploitations SAU totale</p>	<p>PAC/RGA Chambre d'Agriculture</p>	<p>Annuelle Selon le RGA</p>
<p>Nombre d'exploitations Agriculture Biologique</p>	<p>Chambre d'Agriculture</p>	<p>Annuelle</p>

Axe 6 : Actions en matière de biodiversité

Suivi de l'intégration/transcription des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (zones A et N) : linéaire et/ou surface concernés, corrélation avec l'inventaire DREAL (à paraître)	Collectivité	Bilan annuel Données lors de l'arrêt des DU
Intégration des coeurs de nature et espaces naturels remarquables (bénéficiant ou non d'une mesure de protection)	DREAL EPCI	Bilan annuel
Nombre de communes ayant effectué un inventaire biodiversité ou zone humide	DREAL SAGE	Annuelle
Surface et linéaire restaurée/recréé/renaturée/desartificialisée des continuités écologique: action de génie écologique réalisée au sein de la tâche urbaine ou en dehors, au sein de la trame verte et bleue ou en dehors. Nombre de points noirs de continuités écologiques traités	Collectivité	
Surfaces de prairies sur le territoire	DDTM ?	
Linéaires de haies sur le territoire	DDTM ?	
Nombres de mares sur le territoire	DDTM ?	

Axe 7 : Lutte contre l'artificialisation des sols

Densité des constructions nouvelles	SITADEL2	Annuelle
Maîtrise du développement : nombre de communes couvertes par un PLU	Collectivité	Bilan annuel
Densité des opérations de logements en extension urbaine de plus de 5 000 m ² de surface de plancher par pôles.	SITADEL2	Bilan annuel
Surface moyenne consommée par logement	SITADEL2	Annuelle
Consommation foncière totale	OSCOM	Bilan annuel
Part de friches mobilisées : Superficie en Ha de friches recyclées (projet ou réalisation pendant le CRTE) par rapport au potentiel de recyclage foncier lors de l'état des lieux.	Collectivité	Fin de contrat

Axe 8 : Eau et assainissement

Qualité de l'eau potable, nombre d'habitants concernés par les dépassements des normes / jours de non consommation	ARS Paramètres physico-chimiques	Annuelle
Quantité d'eau consommée totale et par habitant, rendement du réseau	Syndicats de production et de distribution d'eau potable (et gestionnaires)	Annuelle
Part des STEP mises aux normes	ARS Suivi des STEP Syndicat des eaux et assainissement	Annuelle
Suivi des SPANC	SPANC	Bilan SCoT à 6 ans
Nombre d'actions agricoles engagées en faveur de la protection de la ressource en eau potable Surfaces impactées par ces nouvelles pratiques en ha (surfaces agricoles concernées par les pratiques)	Collectivité	Tous les ans

Axe 9 : Revitalisation

Suivi de la typologie et répartition (pôles/communes stratégiques/villages) de la production de logements	DDTM (SITADEL2) Demandes de PC	Annuelle
Nombre de logements vacants Calcul de la réduction de la vacance	base de données MAJIC	Annuelle
Évolution démographique	INSEE RGP	Annuelle
Indice vieillissement de la population (+ de 65 ans/population totale)	INSEE RGP	Annuelle
Nombre de personnes par ménage, indice INSEE, Indice PESB	INSEE RGP	Annuelle
Part de logements vacants	INSEE RGP	Annuelle
Part de logements sociaux	DDTM	Annuelle
Equilibre du développement territorial : Taux de croissance comparée de la population des pôles/hameaux	INSEE	Annuelle
Surface de plancher de locaux commerciaux autorisés (CDAC) : ratio surface commerciale / espace consommé	CDAC	Annuelle
Nb de commerce dans les centralités		
Nombre de bâtiments à vocation d'activités vacants Calcul de la réduction de la vacance	Document de planification base de données MAJIC	Annuelle

Axe 10 : Education / Culture

Nombre de règlements de publicité mis en place AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)	DDTM PLU/CC	Annuelle
Nb de site inscrits		
Nb de batiments inscrits ou classés		
Nb de bâtiments remarquables restaurés		

Axe 11 : Santé / Sport

Axe 12 : Développement économique

Population active	INSEE RGP	Annuelle
Taux d'emploi	INSEE RGP	Annuelle
Nombre d'emplois au lieu de travail	INSEE RGP	Annuelle
Nombre de chômeurs	INSEE RGP	Annuelle
Surfaces de ZA existantes et en cours de commercialisation : artificialisation des zones d'activités et activités diffuses	CDAC	Annuelle
Surface de plancher de locaux commerciaux autorisés (CDAC) : ratio surface commerciale / espace consommé	CDAC	Annuelle
Nombre de bâtiments à vocation d'activités vacants Calcul de la réduction de la vacance	Document de planification base de données MAJIC	Annuelle
Taux de couverture du réseau HD / THD, taux d'accès à offre HD	Orange, gestionnaires de réseaux Schéma départemental ou équivalent	Tri-annuelle

